

service chanté pour elles après leur mort ! Et tout cela pour une légère aumône de dix centins ! Il est bon de se rappeler aussi que les mérites des membres de la Confrérie augmenteront en proportion du nombre de ses membres.

Il est donc de l'intérêt de chacun des associés de travailler à en augmenter le nombre autant que possible ; pour cela que les plus zélés se fassent *zélateurs* de la Confrérie, et qu'ils s'efforcent de la faire connaître, en distribuant cette feuille dans les centres où elle n'est pas connue. On pourra ensuite donner une de ces feuilles à chaque famille qui s'agrégera à la Confrérie, ou à chaque personne qui est seule, comme moyen de se renseigner et de faire de la propagando ; et ceux qui enverront au Directeur les noms de cent associés, ou le montant de dix piastres pour les Ames du Purgatoire, auront l'honneur d'être classés parmi les bienfaiteurs de la Confrérie et l'avantage de recevoir les documents qu'elle fera imprimer de temps à autre.

2<sup>o</sup> Les membres seront protégés, en ce monde, par l'intercession des âmes auprès de Dieu, en proportion de leur zèle à les soulager, et, après leur mort, ils seront épargnés, par le Seigneur, en proportion de leur charité envers elles.

3<sup>o</sup> Nous serons plus heureux et plus glorieux dans le ciel, à proportion que nous au-